

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018

Présent-e-s

Bureau :	FABRE	Michel	PS	Président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR [arrivé à 18h55]	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve [arrivée à 18h45]	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	OSMANI	Xhevrie	PS	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG	

Assistent à la séance

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2018.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2018-07 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.
6. Délibération n° 2018-08 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir.
7. Délibération n° 2018-09 relative à l'approbation du rapport de gestion 2017 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).
8. Délibération n° 2018-10 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 566'400.-** en vue de la rénovation et l'aménagement d'un nouveau local de réunion pour les aînés (Jardin de l'amitié).
9. Délibération n° 2018-06a relative à une demande de crédit budgétaire 2018 de **CHF 15'000.-** destiné à financer la première partie du Plan de mobilité scolaire de l'établissement Livron – Golette. **Rapport de la commission sécurité** (M. Grognoz, LR).
10. Annonces de projets.
11. Propositions individuelles.
12. Questions.

* * *

M. Fabre, président, procède aux salutations d'usage. Il annonce les personnes excusées et celles qui arriveront avec du retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2018.

N'ayant pas de remarques, **M. Fabre** met aux voix le procès-verbal, qui est approuvé par 23 oui et 1 abstention.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) ACG droit d'opposition

Le président rappelle que le Conseil municipal peut faire opposition à la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA). Le délai d'opposition est fixé au 11 mai.

b) EPI Genève dans les starting blocs

M. Fabre annonce qu'en marge des Jeux nationaux d'été 2018, les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) organisent une exposition de photographies dédiée aux sportives et sportifs en situation de handicap. Le vernissage aura lieu le mercredi 16 mai à 16h30. D'autres événements sont organisés : le mardi 26 juin à Collonge-Bellerive une fête d'anniversaire, le jeudi 4 octobre un festival de films sur le handicap à Carouge, et le mardi 10 octobre sur l'esplanade des Avanchets, un grand goûter.

c) Coordination des villes de suisse romande

M. Fabre fait part d'un changement de date de la rencontre de printemps de cette instance, qui aura lieu le vendredi 1^{er} juin 2018 à Bienne.

d) Changement de présidence au Club des Dauphins

Le président annonce un changement de présidence de ce club. M. Lionel Dubreuil, démissionnaire, est remplacé par M. Grégory Bos.

e) 41^{ème} Course des conseillers municipaux A travers le coteau à Bernex

Cher Président,

Samedi prochain, le 28 avril 2018 sur le coup de 15 heures, aura lieu la traditionnelle course des conseillers municipaux et secrétaires généraux à Bernex dans le cadre de la course A travers le coteau.

Meyrin présente une fois encore, et ceci pour sa 15^{ème} représentation, une équipe forte de 4 coureurs, 1 fille et 3 garçons (Xhevrïe Osmani, Nicola Squillaci, Hysri Halimi et Moïse Gerson).

Bravo et bon courage à nos valeureux coureurs qui représenteront les couleurs meyrinoises avec force et conviction.

Marcel Dumalle

f) Découvrir le monde

M. Fabre annonce que cette exposition, qui se déroulera du 24 mars au 6 mai à Carouge, proposera une centaine d'événements et d'activités gratuits à découvrir en famille dans plusieurs communes autour de l'éveil, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants.

Si certains souhaitent en savoir plus, ils peuvent consulter le site www.decouvrir-le-monde.ch.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

ACG - subventions du FIDU

Le FIDU, fonds intercommunal pour le développement urbain a été créé en 2017 afin de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour la réalisation de nouveaux logements.

Il est financé annuellement à hauteur de CHF 25'000'000.-, à raison de CHF 2'000'000.- financés par le Canton et de CHF 23'000'000 financés par les communes.

Meyrin a contribué à ce fonds en 2017 à hauteur de CHF 1'260'100.-. Sa contribution pour 2018 se monte à CHF 1'382'600.-.

Le Conseil du FIDU a décidé d'échelonner sur 10 ans le paiement des subventions d'un montant supérieur à CHF 200'000.-. Cette décision permet de disposer d'une trésorerie suffisante pour partager équitablement l'ensemble des demandes (rétroactives et futures). Les subventions jusqu'à CHF 200'000.- seront versées, en principe, en 2 ou 3 fois en fonction du calendrier de réalisation de l'équipement concerné.

Le montant attribué aux logements est versé en une fois en décembre de chaque année.

Pour rappel, le FIDU a octroyé un financement de CHF 7'840'000.- pour l'école des Vergers. Un versement de CHF 2'613'333.- a été effectué en 2017. Le solde dû, soit CHF 5'226'667.-, sera versé sur 9 ans, soit CHF 580'741.- par an.

La subvention accordée pour le Lac des Vernes se monte à CHF 278'620.- et sera versée en 10 annuités.

Lorsque le FIE se sera prononcé sur la part prise en charge concernant les aménagements extérieurs des Vergers, la demande de financement au FIDU pourra être déposée. La subvention du FIDU sera versée en 10 annuités.

Offre promotionnelle TPG 2018

Dans le cadre de la politique de la mobilité et de l'incitation à l'utilisation des transports publics, il est proposé de remettre au goût du jour une offre promotionnelle en 2018 à destination des nouveaux abonnés. Cette offre promotionnelle sera constituée d'une réduction de CHF 100.- sur tout nouvel abonnement (à charge de la Commune, sans participation TPG), avec une période d'inscription durant le mois de juin. Cette dernière se fera idéalement par un formulaire en ligne sur le nouveau site internet. Le montant prévu au budget 2018 pour cette action est de CHF 30'000.-.

Pour mémoire, cette offre a été conduite durant de nombreuses années jusqu'en 2014 et concernait environ 300 bénéficiaires par an. Depuis, elle a été suspendue suite à la votation populaire sur la baisse des abonnements TPG et au dépôt d'une résolution au Conseil municipal visant à privilégier un public senior comme bénéficiaire de ces réductions (R-2014-08). Cette résolution est restée sans suite. Un groupe de travail composé de conseillers municipaux devait alors se réunir pour en débattre et définir une position, ce qui n'a jamais été fait. Il est rappelé que les aînés et les personnes bénéficiaires de prestations de l'assurance invalidité ont droit, en principe, aux prestations complémentaires AVS/AI. Dans cette prestation allouée est compris l'abonnement général sur le réseau TPG. Le service des aînés n'a jamais été sollicité pour des demandes d'aides financières concernant cette prestation. Aussi, il semble cohérent de retirer cet objet de la liste des objets politiques ouverts.

Confédération – tram 18

A la demande de la commission urbanisme et mobilité, le Conseil administratif adressait en date du 13 mars 2018 un courrier à Madame Doris Leuthard, Conseillère fédérale, avec copie à Monsieur François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, et à Madame Fabiola Gianotti, Directrice Générale du CERN. Ce courrier demandait à la Confédération de reconsidérer les financements prévus dans le cadre du Projet d'Agglomération 3^{ème} génération et, en particulier, de permettre le prolongement du tram 18 en direction de Saint-Genis-Pouilly, ainsi que la réalisation des projets de mobilité en Transports publics permettant d'accéder à l'aéroport. En date du 17 avril, Madame Leuthard a répondu en déclarant notamment : « *En ce qui concerne le tram transfrontalier entre le CERN et Saint-Genis-Pouilly, dont l'importance est également reconnue par la Confédération, l'analyse transversale effectuée ne démontre qu'une faible efficacité de la mesure.* » Concernant d'autres projets de mobilité, Madame Leuthard, relève qu'ils n'étaient pas accompagnés d'avant-projets suffisamment matures.

Le Conseil administratif a également reçu une réponse de François Longchamp qui souligne que la lettre du Conseil administratif à Madame Leuthard permettra d'étayer la réponse du canton de Genève à la consultation sur l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement en faveur du trafic d'agglomération.

Au vu de ces deux courriers, il y a fort à craindre que le prolongement de la ligne 18 soit renvoyé aux calendes grecques, à moins qu'une forte mobilisation régionale arrive à débloquer ce projet qui aurait déjà dû être inauguré.

Protection des écureuils

Suite à la proposition de l'association Meyrin durable, un écuroduc sera mis en place à l'avenue de Vaudagne. Installé entre un platane sur la parcelle de l'auberge communale et un marronnier situé dans le parc de l'auberge, de l'autre côté de la route, ce passage sécurisé, constitué d'une corde qui surplombera la route à 5 mètres de hauteur, permettra aux écureuils de passer d'un site à l'autre sans risque lié à la circulation routière. Le matériel sera entièrement fourni par l'association Meyrin durable, alors que son installation, de même que le suivi sécuritaire, seront assurés par le personnel du service de l'environnement.

Motion 2017-01 relative aux cartes de légitimation

Afin de répondre à la sollicitation du Conseil municipal, nous nous appuyons sur l'interprétation que nous avons faite du règlement cantonal B 3.25.04 «Règlement sur les cartes de légitimation attestant un pouvoir d'autorité » qui est entré en vigueur le 1^{er} août 2012. Ce dernier distingue les cartes de légitimation ordinaires des cartes de polices. Pour la première catégorie, il est précisé, à l'article 6, que ces cartes ne peuvent être délivrées qu'aux magistrats, membres de la fonction publique et délégués de tâches publiques, qui ont la compétence et le devoir d'exercer la force publique, de mener des enquêtes, d'effectuer des contrôles, de dresser des constats et de conduire des procédures auprès de tiers. De plus, il est spécifié, à l'article 7, qu'il est interdit d'utiliser des documents d'identification susceptibles d'être confondus avec ces cartes de légitimation ordinaires.

Tenant compte de ces éléments, nous sommes au regret de vous informer que nous ne pouvons pas donner suite à la motion n° 2017-01.

Algues dans le lac des Vernes

La prolifération excessive d'algues sur le lac des Vernes est liée à un excès de nutriments présents dans l'eau, notamment de l'azote et du phosphore. S'agissant d'un milieu relativement jeune, il est en phase d'observation et d'analyse afin de déterminer si un équilibre adéquat va s'instaurer spontanément à terme ou s'il convient de prendre d'autres mesures en lien avec la qualité de l'eau. Actuellement, il n'est pas prévu d'enlever ou de détruire ces algues, ce qui n'apporterait qu'un effet éphémère et n'arrêterait pas leur prolifération. Par ailleurs, malgré son caractère inesthétique, cette situation n'a pour l'instant pas d'incidence nocive sur la faune et la flore. Le service de l'environnement et le biologiste mandaté pour assurer le suivi de cet écosystème ne manqueront pas d'informer régulièrement la population.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 13 mars 2018, question de M. Boccard

Organisation du service de l'urbanisme

En concertation avec le président, le Conseil administratif vous informe qu'il organise très volontiers une séance de commission d'administration générale dans le courant du mois de juin afin de vous présenter l'organisation du service d'urbanisme, travaux publics et énergie. A cette occasion, il répondra à l'ensemble de vos questions.

Séance du 13 mars 2018, question de M. Hubert

Etat de sécurité du toboggan de la butte de Riantbosson

Durant la saison hivernale, cet équipement ludique est mis hors service au moyen de filets qui empêche les glissades, notamment en période gel ou d'enneigement de la surface. La couche superficielle constituée de résine synthétique a été endommagée à certains endroits par des personnes malveillantes et sera remise en état avant sa réouverture printanière.

Séance du 13 mars 2018, question de M. Grognez

Accès aux bassins des piscines communales

Nous avons pris bonne note de cette remarque, cependant la pose d'une échelle inclinée crée une obstruction aux nageurs et ces derniers risquent de se heurter ou de se coincer dessous.

Dans l'immédiat, les personnes ayant des difficultés à sortir du bassin peuvent faire appel aux gardiens. Ceux-ci mettront à leur disposition la chaise hydraulique pour personnes à mobilité réduite, qui se trouve à la piscine de Livron et à celle du centre sportif.

* * *

5. Délibération n° 2018-07 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.
6. Délibération n° 2018-08 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir.

et

7. Délibération n° 2018-09 relative à l'approbation du rapport de gestion 2017 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement).

Le président passe la parole à M. Devaud pour la présentation des comptes 2017 [voir annexe au présent procès-verbal.]

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière de ces trois délibérations, **M. Fabre** annonce que le Bureau propose un **renvoi en commission des finances** et précise que le rapport de ces commissions incombe au parti socialiste (Mme Luthi). Le renvoi est accepté par 26 oui.

* * *

8. Délibération n° 2018-10 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 566'400.- en vue de la rénovation et l'aménagement d'un nouveau local de réunion pour les aînés (Jardin de l'amitié).

M. Tschudi rappelle que cette demande fait suite à une pétition des aînés fréquentant l'actuel Jardin de l'amitié, qui souhaitaient disposer de locaux plus grands, étant donné que les anciens étaient devenus exigus et peu pratiques pour les personnes à mobilité réduite. Il avait été demandé également que ce nouveau local soit situé dans le quartier des Champs-Frêchetts. La recherche n'a pas été aisée. A la fin 2017, les anciens locaux de Relax meubles se libéraient et le directeur de cette entreprise a pris contact avec la Commune pour lui signifier que le bail était disponible. Le service de la gérance a négocié le loyer et les conditions. Un programme a été établi par le service des aînés pour aménager de manière intelligente ce local et afin de permettre à ce dernier de rayonner dans le quartier des Champs-Frêchetts. Sur la base de ce programme, le service de la gérance et entretien des bâtiments s'est chargé de la rédaction de cette délibération.

M. Fabre fait part de la proposition du Bureau renvoyer cet objet en commission gérance et entretien des bâtiments.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Fabre** passe la parole à **M. Jimenay**.

Ce dernier souhaite que la commission des aînés soit associée à cette séance, car elle aura une vision pertinente des besoins.

M. Fabre comprend que sa proposition est de renvoyer en commission aînés & gérance et entretien des bâtiments conjointe.

M. Boccard déclare que le PLR est heureux que cette délibération arrive enfin au Conseil municipal pour répondre à la demande du service des aînés. Cependant, son groupe, au vu des transformations et mise en conformité des locaux, préconise plutôt une commission des travaux publics et aînés conjointe. D'autant plus que, sauf erreur de sa part, le projet a été piloté par le service de l'urbanisme et travaux publics.

M. Devaud rectifie cette dernière allégation, puisque la délibération a été rédigée par le responsable de la gérance sur la base des demandes du service des aînés. Il rejoint l'idée de M. Jimenay de joindre le service des aînés. Il est important d'avoir les deux avis pour pouvoir se prononcer de manière assez efficiente sur les coûts de cette prestation.

M. Boccard retire, dans ce cas, sa demande et se rallie à la proposition de M. Jimenay.

M. Amato annonce que les Verts soutiennent également cette demande de renvoi en commission aînés & gérance et entretien des bâtiments conjointe.

M. Jimenay remarque que la commission a été prévue le 30 mai 2018. Il propose qu'elle soit avancée au 9 mai, puisqu'il y a une commission des travaux publics agendée à cette date. Il trouve regrettable d'attendre trois semaines de plus.

M. Tschudi explique que M. Omarini est absent à cette date, raison pour laquelle il a fallu en trouver une autre.

M. Jimenay reprend le vers de M. Nicolas-Germain Léonard « un être vous manque et tout est dépeuplé ! ». Etant donné cette information, il ne peut que se résigner à la date du 30 mai, tout en sachant que les aînés ont suffisamment attendu et qu'il faudrait que les travaux soient exécutés rapidement.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met aux voix le **renvoi en commission des aînés et gérance et entretien des bâtiments conjointe** qui est accepté par 25 oui et 1 non.

* * *

9. Délibération n° 2018-06a relative à une demande de crédit budgétaire 2018 de CHF 15'000.- destiné à financer la première partie du Plan de mobilité scolaire de l'établissement Livron – Golette. Rapport de la commission sécurité (M. Grognuz, LR).

M. Grognuz donne lecture du rapport de la commission du 21 mars sous la présidence de M. Aldo Ortelli, en présence de M. Tschudi, conseiller administratif, M. Marti, responsable de la sécurité municipale, et Mme Lanci-Montant, responsable du Bureau-Conseil de l'ATE :

"Le Président ouvre la séance de commission avec les salutations d'usages et annonce la présence de Mme Lanci-Montant de l'ATE. Il passe ensuite la parole à M. Tschudi qui nous présente la délibération.

Il rappelle, en préambule, que cette démarche a déjà été mise en place dans 2 écoles, soit Boudines-Bellavista. Cette démarche a été financée par le Fonds énergie, ce qui n'est plus possible avec la nouvelle norme comptable MCH2. Cette délibération vise à combler le manque de sécurité sur le chemin de l'école et à inciter les parents à utiliser la mobilité douce dans le but de se réapproprier l'espace public.

Le président donne ensuite la parole à M. Marti qui nous rappelle le contexte de cette délibération, notamment les changements, qui ont été amenés par l'arrivée du tram et les actions de sensibilisation auprès des 6P menées par la Police municipale. Il explique aussi qu'une trentaine de patrouilleuses scolaires sont présentes sur 18 passages piétons pour augmenter la sécurité sur le chemin de l'école.

Au niveau des constats, l'ATE indique que 80% des élèves viennent à l'école en mobilité douce et que la majorité des accidents de la classe d'âges 6-11 ans se produit sur le chemin de l'école.

M. Marti continue sa présentation et indique que le service de l'UTE et la Police municipale travaillent et que les associations de parents d'élèves et les directions d'écoles sont associées à la réflexion. Afin de compléter cette démarche, la Commune a fait appel au service de l'ATE pour bénéficier de ses conseils et recommandations.

Le Président donne ensuite la parole à Mme Lanci-Montant, qui explique que le plan de mobilité piéton vise à garantir la sécurité des élèves sur le chemin de l'école. Elle énumère ensuite les différentes étapes de ce processus et les acteurs impliqués (enfants, parents, enseignants,) Elle indique la méthodologie utilisée pour la présentation de ces recommandations. Notons au passage que 86% des utilisateurs jugent que le chemin de l'école est sûr et agréable.

**Séance du 24 avril 2018
tenue en séance ordinaire**

Elle cite ensuite les recommandations que l'ATE a adressé à la commune de Meyrin, par exemple le passage François-Besson-avenue de Vaudagne, qui a permis de rallonger le temps du feu vert piéton.

Après cette présentation, le président ouvre un temps de questions. Un premier commissaire demande quelques explications sur la méthodologie de calcul et sur le classement des points considérés comme dangereux.

En réponse à ce commissaire, M. Marti parle de la zone de dépose minutes qui a été agrandie et déplacée, suite aux recommandations de l'ATE.

Après le départ de Mme Montant-Lanci, les commissaires peuvent étudier avec attention le volet financier de cette délibération. Un commissaire souhaite que le montant de la délibération soit plus détaillé. M. Marti répond qu'il a fait des choix dans le catalogue de propositions de l'ATE sans plus de précisions.

Dans le procès-verbal de commission, des chiffres plus détaillés sont fournis et font mention des options retenues par le service :

TOTAL pour 2018	Coût
Réalisation du Plan de mobilité scolaire (montant à charge de la commune)	CHF 21 069.60
Journal d'école pour les familles - volet communication	CHF 3 931.05
Certificat mobilité - activité pédagogique	CHF 3 554.10
Total	CHF 28 554.75

Le montant de CHF 28'554.75 concerne l'année 2018 et 2019 pour les établissements Golette-Livron.

Il faut donc le diviser par 2 pour obtenir le crédit de CHF 15'000.- qui nous est soumis ce soir.

Un dernier commissaire s'étonne du montant de CHF 15'000.- qui est affiché dans le titre de la délibération alors que la commission s'apprête à voter un crédit d'investissement de CHF 106'880.- pour les 4 prochaines années.

Deux commissaires désirent s'abstenir sur cette délibération en attendant d'avoir plus de détails sur les coûts financiers.

Le Président propose de passer au préavis de cette délibération, qui est acceptée par 9 oui (2 PS, 2 Verts, 1 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (1 PDC, 1 PLR).

La séance se termine à 20h00."

M. Fabre annonce qu'un amendement de M. Jimenay, PDC, lui est parvenu : *"Compte tenu que les sommes inscrites au point 3 du dispositif devraient être inscrites au budget d'investissement 2019 et qu'elles seront traitées en octobre et*

novembre de cette année, il est proposé de retirer cette somme et d'inscrire uniquement les CHF 15'000.-".

M. Tschudi explique que le budget de cette année ne couvre que la moitié du projet pour l'établissement Livron-Golette. Il y aurait donc plus de sens à s'engager pour l'ensemble du projet. Il ne pense pas qu'il puisse être amputé d'une partie du montant. Le Conseil administratif souhaite généraliser ce plan à l'ensemble des établissements scolaires du territoire communal, mais il laisse le Conseil municipal décider si cette démarche généralisée est pertinente.

M. Jimenay comprend les explications du conseiller administratif. Cependant, il y a deux possibilités : soit il faut plus d'argent pour l'établissement Livron-Golette et à ce moment-là, il faut demander la totalité, soit il faut cette somme uniquement pour cette année et le reste pourra être voté l'année prochaine, puisque la somme sera intégrée dans le budget. Par conséquent, il maintient son amendement, à savoir de voter la présente délibération avec CHF 15'000.- et de voter le reste au mois de novembre avec le budget 2019.

M. Boccard préfère que l'on vote la délibération avec le montant total, soit les CHF 106'880.-.

M. Fabre propose de traiter un amendement après l'autre. Il demande à M. Boccard de se prononcer pour le moment sur l'amendement du PDC.

Mme Tschudi-Spiropulo déclare que les Verts ne vont pas soutenir cet amendement. Elle rappelle que ce sujet a été voté à l'unanimité en commission à l'exception de deux abstentions. Les Verts ne souhaitent pas pénaliser les autres écoles.

Mme Osmani annonce que le parti socialiste suit la position des Verts et ne votera pas cet amendement.

M. Jimenay pense avoir été mal compris, car il ne s'agit en aucune manière de pénaliser les autres écoles, mais de voter ce qui est demandé en urgence.

M. Tschudi explique qu'il n'est pas possible de procéder de cette façon, car cette somme doit être inscrite dans le budget de fonctionnement selon les nouvelles normes MCH2. Il comprend la volonté de transparence, ce qui est le cas grâce à la mention des montants précis dans le dispositif. La proposition du PDC est de ne financer ce plan que pour l'établissement Livron-Golette. Il faudrait donc noter l'entièreté de la somme que le Conseil administratif doit dépenser en 2018. Comme le projet s'étend sur deux ans, il n'y a pas de raisons de payer toutes les factures cette année. Si le Conseil est favorable au projet, il est capital d'avoir la garantie du financement pour l'entièreté du projet et donc pour l'année 2019. Etant donné que cette somme sera toujours au budget de fonctionnement, il faudra trouver une somme équivalente, soit CHF 30'000.-, pour compenser.

Il trouve que l'argument du PDC compliqué, car tous ces points ont été clairement explicités en commission et chaque commissaire a fait part de son intention d'étendre ce plan à l'ensemble des établissements scolaires de la Commune, ne serait-ce que par égalité de traitement. Cet engagement politique se traduit par le

vote de cette délibération telle quelle. Il est donc important de ne pas noter l'entièreté de la somme pour cette année, car, étant donné que l'administration n'a pas les ressources nécessaires, il n'est pas possible d'intervenir en même temps dans toutes les écoles.

M. Fabre comprend que le point 3 du dispositif est une information. Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il met aux voix **l'amendement de M. Jimenay qui consiste à supprimer le décide n° 3**, qui est refusé par 15 non, 7 oui et 4 abstentions.

M. Boccard se demande si, lors du vote d'une délibération, le montant doit être dépensé en une année ou si la délibération peut rester ouverte et le montant être dépensé sur plusieurs années.

M. Tschudi répond que le montant doit être dépensé sur une année, puisque cette délibération est inscrite dans le budget de fonctionnement et non d'investissement.

Dans ce cas, **M. Boccard** ne souhaite pas déposer d'amendement.

M. Serrano en déduit qu'il s'agit du même principe que lors des travaux pour les routes, dont le montant peut être utilisé sur quatre ans.

Il lui est répondu que son exemple est un investissement.

M. Serrano propose de voter la réalisation du plan pour l'établissement Livron-Golette, soit un montant de CHF 46'000.- environ. L'année prochaine, après un bilan, le Conseil municipal pourrait alors se prononcer sur la validité du projet pour l'ensemble des écoles.

M. Tschudi constate que le PLR n'a pas bien étudié la page 4 de la délibération. Cette fois, le PLR propose une école et demie. Il rappelle que ce plan est issu d'un projet réalisé dans l'établissement Bellavista-Boudines. Le Conseil est convaincu de la pertinence du projet et que ce dernier se justifie pour l'ensemble des établissements. Il suggère au Conseil municipal de prendre un engagement pour développer ce projet sur l'ensemble des écoles primaires meyrinoises.

Mme Tschudi-Spiropulo rappelle à M. Serrano que les explications ont été données très clairement en commission, puisque les commissaires ont eu un retour de la première étape et tous étaient très satisfaits. Il s'agit du même modèle.

Suite aux explications de M. Tschudi, **M. Serrano** propose un amendement pour que ce projet soit voté avec un montant de CHF 30'650.-.

M. Tschudi explique que selon la responsable des finances, il n'est pas possible de procéder de la sorte.

M. Serrano ne comprend pas pourquoi sa proposition n'est pas réalisable. Il aimerait qu'on lui explique à nouveau.

M. Tschudi rappelle que ce projet se déroule sur deux ans, mais à compter en année scolaire, soit un début en septembre 2018 et fin en 2019 : le projet se poursuivra à l'établissement de Meyrin-village-Monthoux en 2019-2020, etc. Donc, le financement du projet se fait sur deux ans dans le cadre du budget de fonctionnement. Il s'agit en quelque sorte d'un dépassement ou d'une ligne qui se rajoute et qui est compensée par des économies équivalentes sur d'autres lignes. Voilà où réside la difficulté de compréhension.

M. Serrano déclare, dans ce cas, que le PLR retire son amendement.

Mme Osmani donne lecture de la position des socialistes, rédigée par M. Ortelli:

"Avec cette délibération, nous abordons un sujet très important, très délicat et très émotif. Notre ville qui a été conçue principalement pour le déplacement d'adultes et pour la mobilité privée, est remplie de pièges et de dangers pour nos jeunes enfants se rendant à l'école. Assurer leur sécurité et leur intégrité est un devoir primordial et essentiel, dont nous avons en partie la responsabilité. S'imaginer un accident impliquant un enfant sur le chemin de l'école est déjà en soi insupportable.

Le plan de mobilité scolaire, qui nous a été présenté, nous semble des plus sérieux et donc des mieux adaptés. La démarche, qui nous est proposée par l'ATE, par ses objectifs, sa méthodologie et l'expérience déjà acquise, est extrêmement sérieuse.

Les coûts en 2018, CHF 15'000.- pour l'établissement de Livron-Golette, en 2019, CHF 30'650.- pour l'établissement de Livron-Golette et la mise en place de celui de Meyrin-village-Monthoux. En 2020, CHF 31'010.- pour Meyrin-village-Monthoux et la mise en place de celui pour Champs-Frêchets et Cointrin. Et enfin, en 2021, CHF 30'201.- pour la suite de l'établissement Champs-Frêchets et Cointrin et la mise en place du plan piétonnier, soit le 0.012% du budget 2018 et probablement les 0.025% du budget 2019 à 2021.

Nous pensons sincèrement que notre commune peut se permettre une telle dépense pour assurer la sécurité de nos bambins et éviter des drames insupportables pour nos familles.

Le groupe socialiste votera favorablement cette délibération et vous invite à en faire de même."

Mme Girardet déclare au nom du MCG:

"La commission de sécurité nous a donné l'occasion d'entendre le conseiller administratif et l'association ATE. M. Marti nous a également présenté le plan de mobilité scolaire afin de nous convaincre d'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 15'000.- pour compléter le montant déjà inscrit au budget 2018, qui avait été accepté par une majorité de ce Conseil en novembre 2017. C'est donc bien un crédit supplémentaire en 2018.

Ces CHF 15'000.- serviront à financer une première partie du plan de mobilité scolaire.

Le Conseil administratif nous sort la batterie des arguments contre lesquels il est politiquement difficile de s'opposer : sécurité des enfants, requalifier l'espace public, se-réapproprier l'espace public, avec des exemples de demandes de

bancs supplémentaires et des aménagements publics comme celui de la rue des Boudines, sécurité face au gros mastodonte de ferraille (le tram) et toute la prévention qui est actuellement menée par la police municipale dans les écoles.

La brigade de l'éducation routière intervient également auprès des élèves de 8ème, alors que tous les passages pour piétons sont surveillés aux heures scolaires par des patrouilleuses scolaires municipales. Et bien NON. Il paraît que tous ces efforts ne suffisent pas. M Marti nous parle d'accidents impliquant des enfants.... et que près de la moitié des accidents impliquant des enfants (de 6-11 ans) le sont sur le chemin de l'école ! L'ATE présidée par la conseillère nationale verte, Liza Mazzone, et vice-présidée par la députée socialiste, Caroline Marti, a vraiment trouvé le bon filon.

Sur mandat du Conseil administratif, cette association est intervenue dans l'établissement de Bellavista-Boudines, sollicitant l'avis des parents et des élèves directement dans les classes !

Les deux brochures distribuées aux commissaires nous attestent que le lobbying exercé auprès des parents a bien fonctionné.... Avec un taux de retour de 74% pour les parents et de 84% pour les enfants !

L'ATE agit bien évidemment sur mandat du Conseil d'Etat, puisque le Grand Conseil a demandé aux communes de produire un effort pour sécuriser le chemin de l'école. On apprend enfin que le montant de CHF 15'000.- a été établi par l'ATE elle-même !

Le MCG estime que le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents ! Ce sont les parents qui doivent éduquer et avertir leurs enfants sur les dangers de la circulation ou les mauvaises rencontres !

La Commune ne va pas enclencher un nouveau service, dont ces CHF 15'000.- ne serait que la première étape. Nous avons entendu à plusieurs reprises le Conseil administratif nous mettre en garde sur l'étroitesse du budget 2018, qui n'autorisait pas de nouvelles prestations.

La sécurité de nos enfants est importante, mais les plus gros dangers que courent les enfants sur le chemin de l'école sont dus à des désobéissances (traversées de la route en dehors des passages surveillés) ou à des mauvaises rencontres.

L'investissement final de CHF 106'000.- nous paraît exagéré et disproportionné vu l'état de nos finances communales et de nos engagements futurs aux Vergers. Alors que le quartier des Vergers ne sera absolument pas concerné par cet investissement.

Le groupe MCG soutiendra, cependant, cette délibération en restant vigilant, car ce n'est, à son avis, que la première étape vers un subventionnement indirecte d'une association qui ne cache pas ses activités politiques."

Mme Tschudi-Spiropulo lit la position des Verts:

"Les Verts sont concernés par la sécurité en général, et par la sécurité des enfants en particulier.

Les démarches participatives étaient, il y a encore quelques années en arrière, du domaine du rêve, aujourd'hui, elles s'avèrent réelles et nécessaires. Si autrefois, il suffisait qu'un policier sensibilise les élèves lors d'une demi-journée, aujourd'hui, notamment en raison de l'augmentation de la circulation, ceci n'est plus suffisant :

il est tout aussi important de sensibiliser les adultes et d'impliquer l'ensemble des usagers de la route.

En commission, nous avons pu voir le travail fait, dans les écoles de Bellavista et des Boudines, avec les parents, enfants et enseignants pour cerner les problèmes de sécurité sur le chemin de l'école. Un travail de sensibilisation et de recherche de solutions concrètes pour augmenter la sécurité.

En voyant ce travail fourni, l'implication des parents, des enfants et des enseignants, les conclusions et la série de recommandations, qui ont pu en être tirées, nous avons été convaincus de la pertinence de la démarche. L'excellente collaboration de nos services avec l'ATE (association transport et environnement) y a également contribué. Nous ne pouvons, par conséquent, que souhaiter que toutes les écoles établies dans notre commune puissent bénéficier du même traitement au cours des prochaines années.

Nous allons donc soutenir cette délibération et nous invitons tous les groupes à la soutenir, pour que nos concitoyens reçoivent un message clair. Leurs élus sont concernés par la sécurité de leurs enfants."

M. Jimenay déclare que les membres de son groupe n'ont pas tous été convaincus par les explications données. Certains estiment que l'intitulé de la délibération ne correspond pas à la totalité de ce qu'elle contient. Par conséquent, il annonce la liberté de vote pour le PDC.

Mme Hayes déclare que l'UDC votera favorablement cette délibération. En tant que parents et grands-parents, les membres de son groupe sont confrontés à la sécurité et à l'insécurité des enfants sur le chemin de l'école. Elle ne peut que se réjouir que l'on s'occupe enfin de cette problématique de cette manière.

M. Bocard déclare au nom du PLR:

"La présentation en séance de commission un peu évasive nous a laissé sur notre faim au sujet de certains renseignements demandés. Ceux-ci, à notre demande, ont été finalement joints au procès-verbal. A l'avenir, nous souhaiterions que le contenu des présentations soit complet afin de ne pas buter sur des questions sans réponses en séance.

La sécurité des enfants sur le chemin de l'école est un objet primordial. Le PLR votera favorablement cette délibération tout en restant attentif aux résultats produits."

N'ayant plus de demande de paroles, le président soumet au vote la **délibération n° 2018-06a**,

relative à une demande de crédit budgétaire 2018 de CHF 15'000.- destiné à financer la première partie du Plan de mobilité scolaire de l'établissement Livron - Golette

Vu que près de la moitié des accidents piétons se produisent sur le chemin de l'école ;

Vu le droit de chaque écolier meyrinois de bénéficier d'un itinéraire sûr pour se

rendre à l'école ;

Vu l'accroissement démographique de la ville de Meyrin et la nécessité de trouver des solutions de déplacement en mobilité douce pour ses écoliers ;

Vu la finalisation et l'expérience du plan de mobilité scolaire pour l'établissement scolaire Bellavista – Boudines ;

Vu l'adoption de la motion M2364 *Pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école*, adoptée par le Grand Conseil le 12 mai 2017, et renvoyée au Conseil d'Etat ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 avril 2018,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire en 2018 de **CHF 15'000.-** destiné à la mise en place du Plan de mobilité scolaire pour l'établissement De-Livron-Golette,
2. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
3. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement :
 - 2019 le montant de CHF 30'650.- destiné à la suite du Plan de mobilité scolaire pour l'établissement De-Livron-Golette et la mise en place de celui pour Meyrin-Village – Monthoux,
 - 2020 le montant de CHF 31'010.- destiné à la suite du Plan de mobilité scolaire pour l'établissement Meyrin-Village-Monthoux et la mise en place de celui pour Champs-Fréchets –Cointrin,
 - 2021 le montant de CHF 30'220.- destiné à la suite du Plan de mobilité scolaire pour l'établissement Champs-Fréchets -Cointrin et la mise en place du plan petit piéton communal.

* * *

Annonces de projets.

* * *

10. Propositions individuelles.

* * *

11. Questions.

M. Grognuz aimerait connaître les raisons de la disparition du panneau d'affichage militaire au hameau de Mategnin.

M. Amato demande s'il y a une limite de dépôt de déchets au CVH par les particuliers. En effet, une personne de son entourage a voulu amener les déchets lors d'un débarrassage d'appartement au CVH et des collaborateurs lui ont fait comprendre qu'il y en avait trop et qu'il devait apporter le reste à la décharge cantonale.

Mme Murciano rappelle que, lors de la séance du 12 décembre 2017, la résolution 2017-05 relative à la réduction des tarifs des locations des salles de la Commune pour les citoyens meyrinois a été renvoyée en commission de gérance et entretien des bâtiments. A ce jour, la commission n'a toujours pas été agendée et elle aimerait savoir quand cette dernière sera convoquée.

Mme Schweizer a remarqué que, sur le prospectus des sports été 2018, il est écrit direction CERN et ensuite Berne. Elle pense qu'il faudrait contrôler les publications.

M. Tschudi fait remarquer qu'il fut un temps où le pays de Gex était bernois.
[Rires].

M. Jimenay rappelle qu'il y a près d'une année, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 823'000.- pour la rénovation des défenses incendies et le remplacement des vieux hydrants, dont certains accusent 40 ans de service. Il est important que ces nouvelles bornes soient mises en place afin de faciliter le travail des pompiers. Aujourd'hui, d'anciennes bornes sont encore visibles sur la Commune ; il souhaite donc savoir quand le remplacement de toutes les anciennes installations sera terminé.

M. Gaetanino aimerait connaître la politique du conseiller administratif ou du responsable de la police municipale quant à l'utilisation des voitures de police, qu'il voit souvent garées devant la mairie et qui sont peu utilisées. Il a appris que la politique est plutôt de se déplacer à pied, mais apparemment les APM vont même à Cointrin en tram. Par conséquent, ne serait-il pas plus judicieux de vendre les véhicules ? De plus, il rappelle qu'il y a des défibrillateurs dans lesdits véhicules et qu'il n'en voit pas l'utilité si les véhicules restent parqués devant la mairie.

M. Tschudi répond que cette doctrine est appliquée par l'ensemble des communes, même si Meyrin a été pionnière en la matière. Les voitures prennent du sens quand il faut se rendre rapidement à un endroit. Par conséquent, elles doivent être disponibles. Il rappelle que la police a différentes missions dans les quartiers de Meyrin et pour ce faire, les pieds et les bicyclettes sont privilégiés, car les APM peuvent se rendre partout, ce que la voiture ne permet pas. De plus, en étant à pied ou à vélo, la police est beaucoup plus visible et peut répondre aux questions et préoccupations des gens, ce qu'elle ne pouvait pas faire en voiture et fait partie du principe de police de proximité. Les voitures de police ont donc une fonction similaire à celle des camions de pompier, qui ne circulent pas durant la journée, mais sont disponibles pour intervenir rapidement avec le matériel nécessaire à l'intérieur du véhicule.

Par ailleurs, pour ce qui est du déplacement en tram à Cointrin, il doute un peu de cette information, car il est plus facile de s'y rendre à vélo qu'en tram. Cela lui paraît un peu absurde.

M. Gaetanino remarque qu'en cas d'urgence, s'il n'y a pas de défibrillateurs, cela ne sert à rien. La personne est condamnée.

**Séance du 24 avril 2018
tenue en séance ordinaire**

M. Squillaci revient sur la question de Mme Schweizer, il s'agit en fait des noms de rues sur le plan du prospectus des sports et il y est fait référence au chemin de la Berne 5.

Sa première question concerne la réponse du 13 mars où il était dit que pour les toilettes du cimetière public de Feuillasse, le Conseil administratif proposait de faire une étude de faisabilité et de voir les éventuelles perspectives. Il remercie le Conseil pour cette proposition, mais en attendant, une toilette mobile serait utile.

Sa deuxième question fait référence au parking du cycle de la Golette qui est devenu payant. Il est inscrit *Pay by phone*. Par conséquent, il aimerait savoir quels sont les nouveaux parkings payants et quelles sont les tranches horaires payantes. De plus, le *Pay by phone* est une application, mais il n'y a aucune explication sur le parking. Il aimerait donc avoir plus d'informations à ce sujet.

Sa dernière question est en lien avec celle posée le 11 avril 2017, où il avait demandé un bilan social. Le Conseil avait répondu le 23 mai que l'essentiel des informations se trouvait dans le compte-rendu administratif et financier et que, dans le cadre de la création du nouveau site communal, il était prévu d'ajouter un bilan social. Il était revenu sur ce point lors de la commission du 30 novembre 2017 ; il remarque que le procès-verbal n'est toujours pas en ligne. Pour revenir sur le bilan social, il ne l'a pas trouvé sur le nouveau site.

* * *

La séance est levée à 20h30/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 14 mai 2018.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Fabien GROGNOUZ

Michel FABRE